



L'ACTUALITÉ

REMISE EN CAUSE DE LA TVA À TAUX RÉDUIT : LA CAPEB DIT NON

Le relèvement des taux réduits de TVA aurait des conséquences dramatiques sur le marché de la rénovation des logements.



La TVA réduite dans le bâtiment n'est pas un « cadeau fait aux entreprises », mais une aide fiscale apportée à nos clients »

Patrick Liébus

140
milliards
C'est le montant des aides multiples de l'État au profit des entreprises

Intervenant devant la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, le Ministre de l'Économie a annoncé que les taux réduits de TVA pourraient être revus dans le cadre de la réduction des aides aux entreprises, l'objectif du Gouvernement étant de réduire ces aides de 5 milliards d'euros d'ici à 2022.

Bercy considère en effet qu'après avoir bénéficié de « nombreuses » aides, les entreprises doivent faire un effort pour aider l'État à réduire la dépense publique. Bruno Le Maire a déclaré que sur les 140 milliards annuels le Ministère consacre par l'État à aider les entreprises, la moitié est constituée des soutiens fiscaux comme le CITE ou la baisse de l'impôt sur les sociétés et que l'autre moitié est largement constituée par les taux réduits de TVA.

Il évoque par ailleurs les conclusions du Conseil des prélèvements obligatoires qui a constaté que le rendement de la TVA est grevé par environ 150 cas dérogatoires qui représentent 48 milliards par an. Les taux réduits sont donc clairement dans la ligne de mire et pas seulement ceux en vigueur sur l'alimentaire, les livres, les médicaments ou les territoires ultramarins mais aussi ceux applicables dans la restauration et dans la rénovation des logements. On sent là les effets des rapports successifs de la Cour des Comptes qui n'a de cesse de mettre en doute l'efficacité de ces taux réduits ! La CAPEB s'inscrit totalement en faux contre ces allégations et alerte le Ministre sur les graves conséquences que ces décisions auraient sur le marché de la rénovation des logements et en particulier sur celui de la rénovation énergétique.

D'abord et avant tout, rappelons que le taux réduit de TVA n'est pas un « cadeau » que l'État fait aux Entreprises mais une aide fiscale pour leurs clients !

Rappelons par ailleurs que l'État a fixé des objectifs très ambitieux fixant à 500 000 par an le nombre de logements à rénover.

Or, sans aide fiscale, la plupart des ménages ne seront plus en mesure de réaliser des travaux. Le relèvement du taux TVA augmentera d'autant la facture finale que les particuliers ne pourront pas payer.

On peut légitimement s'interroger sur la cohérence de l'action de l'État : afficher une programme ambitieux (et jamais atteint dans le passé) de 500 000 rénovations de logements par an et diminuer dans le même temps les aides après avoir en 2018 fait une première économie de budgétaire de près de 1 milliard d'euros au titre du CITE ! La disparition du principal outil de soutien aux ménages aurait donc de graves conséquences sur le pouvoir d'achat des clients des entreprises artisanales du bâtiment.

La conséquence serait donc un ralentissement très significatif de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment dans l'entretien des logements, activité qui relève péniblement la tête depuis quelques mois, justement grâce aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements. On rappellera à cet égard que si la croissance de la construction neuve est nette et forte, celle de l'activité entretien reste très fragile (+0,5 % en 2017) et qu'elle est soutenue essentiellement par les travaux d'APEL (+2,5 % en un an).

(Suite p. 4)

RÉSEAU

→ LE REGROUPEMENT DES ECO CORRESPONDANTS A EU LIEU CE 14 JUIN

Ce jeudi, l'ensemble des ECO Correspondants du Réseau ont été réunis à la Confédération pour leur rencontre annuelle. Accueillis par Sabine Basili, vice-présidente en charge des affaires économiques, les participants ont commencé leur journée par un tour d'horizon des principales actualités législatives et réglementaires, à savoir, le plan de rénovation énergétique, la loi Elan, la nouvelle convention FEE Bat, l'évolution du dispositif RGE, celle à prévoir ou à envisager concernant les aides aux travaux, tels le CITE et les CEE.

Bien sûr, les velléités du Ministre de l'Économie concernant la remise en cause des taux réduits de TVA ont été évoquées tout comme la détermination de la CAPEB à s'y opposer de toutes les manières possibles. La réunion s'est poursuivie sur les perspectives du marché de l'amélioration de la performance énergétique et sur l'approche de marché au travers de la qualification ECO Artisan. Les dernières statistiques disponibles concernant le nombre d'entreprises labellisées RGE ont été

présentées puis Sabine Basili est revenue sur l'importance du choix de la qualification ECO Artisan plutôt qu'une autre qualification RGE. Un point technique a ensuite été fait sur les audits ainsi que sur le projet de qualification Qualibat audit énergétique. Pour finir, les participants ont évoqué les actions de communication destinées à promouvoir ECO Artisan en 2018 et qui font d'ailleurs l'objet d'un soutien financier de Béranger Développement.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC ALDES



Mardi, la CAPEB a renouvelé son partenariat avec Aldes, fabricant de solutions de ventilation, de confort thermique et de désenfumage pour l'habitat. Les systèmes Aldes contribuent à la qualité d'air intérieur, à la réduction des déperditions énergétiques, à la production d'ECS et au confort de température à l'intérieur des bâtiments, neufs ou anciens.

Dans le cadre de ce partenariat, en collaboration évidemment avec la CAPEB, Aldes s'engage à conduire des actions de conseils et d'accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment en vue de renforcer leurs connaissances dans ces domaines d'expertise. A ce titre, le fabricant prévoit d'élaborer, avec la CAPEB, des documents techniques et de proposer des services aux entreprises. De même, un guide d'aide à la vente de solutions performantes en matière de confort thermique et de ventilation sera réalisé et intégrera les contrats d'entretien réalisés par la CAPEB. Enfin, Aldes proposera aux entreprises artisanales du bâtiment une assistance technique sur ses produits. Par ailleurs, en coordination avec l'UNA Équipement Électrique et Électro-Domotique et l'UNA Couverture Plomberie Chauffage de la CAPEB, Aldes proposera des formations et s'appuiera sur le Réseau de la CAPEB pour accompagner les entreprises dans leurs demandes de prise en charge de ces formations. Dans ce domaine encore, Aldes entend promouvoir le dispositif de formation FEE Bat auprès des entreprises artisanales du bâtiment qui viendront se former chez lui.

Ce partenariat pourra donner lieu à l'organisation d'événements en départements et en régions avec les CAPEB.

GOUVERNEMENT

→ UN RENOUVEAU POUR LES CENTRES-VILLES

Le Ministre du Logement et de la Cohésion des territoires avait annoncé un plan en vue de redynamiser les centres-villes.

Son programme « Cœur de ville » devrait permettre de dégager 5 milliards d'euros pendant le quinquennat pour la rénovation des centres-villes. Sont concernées les villes moyennes qui perdent peu à peu leurs commerces et leurs habitants. 222 villes se sont portées candidates pour signer un contrat avec l'État et profiter de ce dispositif. Le Ministre a signé le tout premier contrat la semaine dernière dans une petite ville lorraine de 20 000 habitants. Ces contrats portent sur des projets souvent mûrs depuis longtemps mais dans les tiroirs faute de financement comme par exemple, l'aménagement d'un parvis, la réhabilitation d'espaces de loisirs, l'amélioration de l'accessibilité de certains équipements comme les gares ou les écoles, etc.

Ils peuvent également intégrer des projets visant à accélérer la rénovation énergétique des logements privés ou bien à installer des bornes de rechargement électrique pour les voitures. Il faut dire que les municipalités ont fort à faire pour satisfaire leurs habitants.

En effet, le dernier baromètre du centre-ville et des commerces a montré que les habitants sont très attachés à leur centre-ville (73 % d'entre eux s'y rendent au moins une fois par semaine) et qu'ils souhaitent y trouver de nouveaux services (50 % aimeraient avoir des informations sur leur ville en format numérique via des mobiliers urbains digitaux). Ils sont nombreux à attendre une meilleure accessibilité et regrettent les difficultés de stationnement. Ainsi, la première motivation de fréquentation du centre-ville est son accessibilité pour 41 % des Français. Bref, les élus locaux ont donc encore beaucoup à faire pour apporter satisfaction à tous ces souhaits.

56 %

DES CAPEB DÉPARTEMENTALES
N'AURAIENT PAS PROCÉDÉ
À L'IDENTIFICATION PRÉCISE
DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE

ACTUALITÉ

→ LA CNFA S'EST RÉUNIE CETTE SEMAINE

Entrepreneuriat au féminin, RSE, actions dans les CDFA, bien-être au travail, prévention, promotion des métiers étaient à l'ordre du jour de la Commission nationale cette année.

Après avoir accueilli les participantes, la Présidente de la CNFA a ouvert les travaux de la Commission Nationale des Femmes d'Artisan par la présentation d'une étude sur l'entrepreneuriat au féminin. En effet, le public des femmes chefs d'entreprise tend à croître sans que la question de leur accueil au sein des CAPEB départementales ait été réellement analysée ni même posée. Cette enquête démontre notamment l'intérêt que le Réseau porte à ce sujet et la nécessité, très certainement, d'apporter des solutions à ce public. C'est la raison pour laquelle une nouvelle étude devrait être réalisée pour identifier les profils et les attentes de ces femmes chefs d'entreprise afin de les satisfaire au mieux. Les Présidentes des CDFA ont ensuite pris

connaissance de la démarche engagée pour permettre aux entreprises qui le souhaitent de s'inscrire dans un parcours « artisan engagé, entreprise responsable ». Objectif de cette démarche : aider les entreprises à valoriser les actions qu'elles développent naturellement en matière de développement durable, de qualité, ou de gestion et proposer une solution alternative à l'exigence de certification que l'on voit poindre à l'horizon par certains maîtres d'ouvrage. La démarche « RSE » de la CAPEB relève, elle, d'un engagement volontaire et individuel.

La CRFA Rhône Alpes Auvergne a témoigné de son action sur ce sujet et sur la place des femmes tant dans la mise en place de la RSE que dans l'artisanat du Bâtiment.

Plusieurs autres témoignages ont ensuite été apportés sur des actions conduites dans les CDFA dans différents domaines : la mixité des métiers (Occitanie), des activités sportives collectives (Ille et Vilaine), le bien-



être, tels l'atelier « Rigologie » mis en place en Vendée, l'action « un temps pour soi » de la Loire Atlantique et celle de la Charente maritime sur le bien-être dans le travail pour une performance accrue. Ce sujet a d'ailleurs été approfondi au cours de la matinée de mercredi, avec un atelier sur « l'harmonisation de l'espace de travail grâce au Feng Shui ».

La réunion a, par ailleurs, permis de présenter les résultats de la dernière édition du concours « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin » et d'annoncer que cette opération, sous cette forme, serait remplacée par d'autres actions en 2019, la réflexion à ce sujet étant en cours.

Enfin, l'OPPBTP a été invitée à présenter ses derniers outils d'aide aux entreprises en matière de prévention, MonDocUnique Prem's et Prévention BTP en direct qui met des experts en prévention à la disposition des entreprises pour répondre à leurs questions, au travers d'Internet.



MÉTIER

→ DOMINIQUE MÉTAYER RÉUNIT LES CONSEILLERS DE L'UNA MAÇONNERIE CARRELAGE



Le Président de l'UNA Maçonnerie Carrelage a réuni ses conseillers professionnels ce 14 juin.

Après un bilan des Journées Professionnelles de la Construction de Brest et une première réflexion sur les grandes thématiques à évoquer l'an prochain, ils ont passé en revue tous les DTU de la profession en cours de révision, et ils sont nombreux. Sont concernés les DTU relatifs aux fondations, maçonnerie de petits éléments, planchers à prédalles industrialisées en béton, planchers poutrelles entrevous, cuvelage et dallage. Dominique Métayer et ses conseillers ont également fait le point sur les règles

professionnelles relatives au chanvre, sur la terre crue et sur le groupe de travail « interface ». Une présentation de la plateforme Kroqi a conclu la matinée.

Les travaux de l'UNA ont repris l'après-midi avec un tour d'horizon des questions de santé sécurité : l'étude carrelage avec l'OPPBTP, les mémos d'IRIS-ST en cours d'élaboration, le groupe de travail « Protection » de la Fédération Française des Tuiles et Briques, et enfin, les tests d'équipements. Pour finir, le Président de l'UNA et ses conseillers ont abordé les actualités en matière de formation, puis en matière de patrimoine.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

BUREAU DU CSCEE

Un bureau exceptionnel du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique s'est tenu mardi et c'est Patrick Liébus qui le présidait. Il s'agissait d'aborder la réponse de la filière à l'appel à programme CEE innovation dans le cadre du plan rénovation énergétique des bâtiments.

ECHANGES AVEC LES PRÉSIDENTES DES CDFA

Le Président confédéral est intervenu devant les Présidentes des CDFA pour évoquer avec elles les grands combats syndicaux que la CAPEB doit mener actuellement pour défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment : prélèvement à la source, création d'un troisième statut entre salarié et travailleur indépendant (dans l'unique but de sécuriser les plateformes numériques de mise en relation), maintien du dispositif RGE et attaque de notre qualification ECO Artisan®, transformation annoncée pour 2019 du CITE en prime, et tout récemment la remise en cause des taux réduits de TVA par le Ministre de l'Économie.

JOURNÉE D'INTÉGRATION

Le Président confédéral a accueilli mercredi le nouveau Président de la CAPEB des Pyrénées Orientales, Stéphane Regnier qui était accompagné de son Secrétaire général Denis Nougué, pour une journée d'échanges tant sur les questions statutaires que sur l'importance du binôme Président/Secrétaire général dans une CAPEB départementale. L'après-midi a été mise à profit pour une rencontre avec les différents pôles de la Confédération.

AG D'IRIS-ST

L'institut IRIS-ST tenait son assemblée générale ce jeudi. A cette occasion, ont été approuvés le rapport d'activité 2017, les comptes de l'exercice 2017, le budget rectificatif 2018 et le programme d'activité 2018. A cet égard, on rappellera la publication de la dernière édition du baromètre ARTISANTE sur les conditions de travail et de santé des artisans réalisée en mai dernier. Sont également prévus ce mois-ci la publication de l'Observatoire des formations à la prévention concernant les formations à la prévention suivies par les entreprises artisanales du BTP (chiffres 2016) ainsi que le lancement de 2 campagnes de tests. La première campagne sera réalisée avec Singer Safety et la CAPEB Nord pour faire tester, par des peintres et des maçons, des vêtements de travail. La seconde campagne se fera avec PPG et les CAPEB Mayenne, Orne, et Sarthe pour faire tester un produit de façade par des peintres. Enfin, IRIS-ST poursuit la réalisation et la mise à jour de ses mémos sur les thématiques suivantes : risque bruit, risque lié aux vibrations, risque routier, isolation thermique par l'extérieur, utilisation en sécurité des PEMP (nacelles), interventions à proximité des réseaux enterrés et aériens et pose de revêtements de sols.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral se réunissait ce vendredi. Au programme de la journée, le projet de loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel", le point sur la mise en place de la plateforme 3.0, la convention avec l'APCMA sur le certificat de signature électronique, l'état des négociations paritaires dans le bâtiment, les axes stratégiques retenus par le groupe politique santé sécurité, ABCD, les questions financières et quelques autres sujets d'actualité.

LOBBYING

DES MODIFICATIONS IMPORTANTES ONT ÉTÉ APPORTÉES AU PROJET DE LOI « AVENIR PROFESSIONNEL »

Les députés entament cette semaine l'examen en séance publique du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Les débats risquent d'être très animés si l'on en juge par ceux qui viennent de se terminer au sein des Commissions.

En effet, plusieurs dispositions stratégiques du texte ont été singulièrement revues. C'est le cas de la contribution unique à la formation professionnelle. La version initiale du projet de loi prévoyait une fusion entre la taxe d'apprentissage et la contribution à la formation professionnelle. La Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale en a décidé autrement et a réécrit l'ensemble de l'article concerné. Exit la fusion, taxe et contribution continueront à vivre leur vie. De ce fait, les exonérations de taxe d'apprentissage qui existaient pourront être maintenues.

Par ailleurs, la période de professionnalisation qui avait disparu, renaît sous un autre jour, tandis que les Chambres de Métiers récupèrent une mission en matière d'apprentissage en obtenant une possibilité d'accompagnement des entreprises même si l'obligation d'enregistrement des contrats d'apprentissage est supprimée.

Par ailleurs, la transformation des OPCA en Opérateurs de Compétences devrait être accélérée. Le Gouvernement souhaite désormais que ces « OPCO » soient mis en place avant la fin du mois d'octobre 2018 et non plus d'ici au 30 juin 2019. Les partenaires sociaux des branches ont donc à peine 3 mois pour signer un accord paritaire permettant de mettre en place leur OPCO, sachant que le périmètre de ces nouveaux outils ne sera défini que fin août, voire début septembre. Autant dire que c'est une mission impossible pour nombre de branches peu structurées. D'autant qu'au passage, le nombre d'organismes sera réduit : une dizaine d'opérateurs contre une vingtaine d'OPCA aujourd'hui. L'État ayant annoncé qu'il reprendrait la main si les accords paritaires n'étaient pas signés dans les délais, on peut donc en conclure qu'il a d'ores et déjà repris la main pour un grand nombre de secteurs.

Le Président du CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle), et celui de l'AFREF (Association française de réflexion et d'échange sur la formation) qui ont été missionnés pour définir ce que devront recouvrir les futurs OPCO, devront choisir entre une logique sectorielle tenant compte de la proximité des métiers, des emplois et des compétences, et une logique de filière reposant sur les filières économiques existantes. Tout ceci pourrait encore changer. À suivre donc !

(Suite de la p. 1)

Au final, c'est l'emploi et l'apprentissage qui pâtiraient de cette décision puisque, avec une activité singulièrement amoindrie, les entreprises ne pourraient plus ni recruter ni former.

Faut-il donc croire que l'État renonce à lutter contre la précarité énergétique ? à créer des emplois ? à multiplier les contrats d'apprentissage pour mieux insérer les jeunes dans la vie active ? Remettre en cause le taux réduit de TVA dans la rénovation des logements serait un mauvais signal

pour les ménages, un mauvais coup pour les entreprises et leurs salariés, et au final, un mauvais choix politique qui se traduira inévitablement par un retour massif et inégalé au travail au noir et donc, des rentrées fiscales en moins pour l'État !

Et ce d'autant plus que désormais, avec l'explosion du nombre de travailleurs détachés, les particuliers n'auront aucune difficulté à trouver des propositions intéressantes de travaux sans TVA !

Bref, tous perdants !

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018